



**Section Nautique  
Du Cercle des FANC  
Tel : 29.41.46**

**Email : [sectionnautique.noumea@gmail.com](mailto:sectionnautique.noumea@gmail.com)  
<http://www.sectionnautique.com>**

Affilié à la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense sous le n° 249-10-M

## **Saison 2014-2015 FICHE D'INSCRIPTION**

**NOM :** .....

**Prénom(s) :** .....

**Date de naissance :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone civil :** ..... **Portable :** .....

**Téléphone militaire :** .....

**Adresse mail :** .....

**Affectation :** .....

**Grade et spécialité :** .....

**Corps d'appartenance :** .....

**Immatriculation :** .....NC

**Personne à prévenir en cas d'accident :**

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : ..... Qualité / Lien : .....

**Pièces jointes :**

- un certificat de non contre indication à la pratique des sports daté de moins de trois mois ;
- une photo d'identité.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du foyer de la base navale de Nouméa et notamment son paragraphe 14 affiché dans ses locaux.

Je dégage la responsabilité de la section nautique et la Marine Nationale pour tous dommages corporels ou matériels me survenant dans l'enceinte du club, sur le plan d'eau, ou lors d'une activité organisée par le club.

A ....., le .....

(Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)



**Section Nautique  
Du Cercle des FANC  
Tel : 29.41.46**

**Email : [sectionnautique.noumea@gmail.com](mailto:sectionnautique.noumea@gmail.com)  
<http://www.sectionnautique.com>**

### **INFORMATIONS SUR LES ASSURANCES**

1. La législation (article 38, alinéa 1, de la loi n° 84-1610 du 16 juillet 1984) fait obligation aux fédérations et clubs sportifs d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance complémentaire ayant pour objet de proposer des garanties en cas de dommages corporels.

2. Les possibilités suivantes s'offrent aux membres de la Section Nautique :

2.1. L'inscription au club nautique de la Marine comprend automatiquement et obligatoirement l'adhésion à la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (FCSAD).

Le paiement de la licence FCSAD est inclus dans l'adhésion ou le stage. Le prix de la cotisation annuelle versée à la section nautique (12,00 € environ pour la saison du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août).

Pour compléter les garanties dont vous bénéficiez au titre de cette licence, la FCSAD propose une assurance complémentaire auprès du Groupe « GMF - La Sauvegarde ». Les formules prévoient des capitaux « Décès » et « Invalidité Permanente Totale » ainsi qu'une indemnité journalière en complément des garanties prévues au titre de la licence FCSAD.

*Une documentation est fournie en annexe de ce dossier.*

2.2. De même, la fédération française de voile (FFV) propose à ses licenciés une assurance complémentaire similaire auprès de la compagnie MMA / MDS Assurances MADER. Si vous êtes licenciés FFV et optez pour les garanties complémentaires proposées par la FFV et la compagnie d'assurance MMA / MDS Assurances MADER, il vous appartient d'effectuer directement les démarches auprès de cet organisme (une documentation est disponible au secrétariat) :

MMA/MDS Assurances MADER  
Immeuble "le Challenge"  
Bd de la République  
BP 3004  
17030 LA ROCHELLE Cedex  
tél. : 05 46 41 20 22 / Fax. : 05 46 41 64 80

Je soussigné..... atteste avoir été informé des possibilités de souscription de garanties complémentaires FCSAD et reconnais avoir volontairement :

- refusé de souscrire à ces garanties complémentaires ;
- souscrit à ces garanties complémentaires.

*(Rayer la mention inutile)*

A ....., le .....  
(Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)